



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 juillet 2015

Original : français

---

## Session de 2015

21 juillet 2014 - 22 juillet 2015

### Débat consacré aux affaires humanitaires

#### Compte rendu analytique de la 37<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 17 juin, à 15 heures

*Président* : M. Khiari (Vice-Président) . . . . . (Tunisie)

## Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

*Ouverture du débat*

*Observations liminaires du Président*

*Déclaration du Président de l'Assemblée générale*

*Déclarations au nom des populations touchées du Tchad*

*Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires  
et Coordonnateur des secours d'urgence*

*Débat général*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

GE.15-11434 (F) 160715 160715



Merci de recycler



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Khiari (Tunisie), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

**Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe**

*Ouverture du débat*

1. **Le Président** ouvre le débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2015 du Conseil économique et social, qui a pour thème : « L'avenir des affaires humanitaires : vers une plus grande participation, coordination, interopérabilité et efficacité ».

*Observations liminaires du Président*

2. **Le Président** estime que le débat consacré aux affaires humanitaires offre une occasion unique de réfléchir à des solutions mieux adaptées aux crises humanitaires actuelles, notamment en ce qui concerne le financement de l'aide et la protection des populations civiles, qui feront l'objet de deux tables rondes. À l'approche notamment de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et du premier Sommet humanitaire mondial, ce débat s'inscrit dans une période charnière pour rendre l'aide humanitaire plus efficace.

*Déclaration du Président de l'Assemblée générale*

3. **M. Kutesa** (Président de l'Assemblée générale) rappelle, dans un message vidéo, que le programme de développement pour l'après-2015 doit être adopté en septembre prochain. Ce programme ambitieux, qui visera à la fois à éradiquer la pauvreté, à garantir un développement durable et à protéger l'environnement, nécessitera pour sa mise en œuvre l'action conjointe des États Membres et du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social aura un rôle essentiel à jouer à cet égard, en coordonnant les efforts des partenaires nationaux et internationaux, privés et publics.

*Déclarations au nom des populations touchées du Tchad*

4. **M<sup>me</sup> Izam** et **M. Saleh** relatent comment, en 2013, ils ont été forcés de fuir les violences en République centrafricaine, où ils avaient toujours vécu, pour retourner au Tchad, leur pays natal. Tous deux jugent important que l'aide humanitaire, à laquelle ils doivent encore leur survie, ne condamne pas ses bénéficiaires au piège de l'assistanat. Pour M<sup>me</sup> Izam, l'aide humanitaire doit conduire à l'autosuffisance, qui passe par l'éducation et l'emploi. M. Saleh insiste sur la nécessité d'associer les populations touchées à l'organisation des activités d'assistance.

*Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence*

5. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence), qui présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », insiste sur l'ampleur sans précédent des crises humanitaires actuelles, favorisées par différents facteurs tels que l'accroissement démographique, les violences urbaines, l'intensification des flux migratoires, les effets des changements climatiques, les maladies épidémiques ou, plus simplement, la hausse brutale des prix et les mauvaises récoltes. Selon des estimations récentes, 18,8 milliards de dollars seraient nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires

de 78,9 millions de personnes, réparties dans 37 pays. Or, les contributions des donateurs, qui ont pourtant atteint des montants record en 2014, n'ont permis de réunir que 26 % de cette somme. Il est donc indispensable de redéfinir et de diversifier les canaux de financement. La création par le Secrétaire général du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement humanitaire participe de cet objectif. Les crises sont aussi de plus en plus longues (leur durée moyenne est supérieure à sept ans), de plus en plus graves et de plus en plus dispersées géographiquement, si bien que le personnel humanitaire doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et se trouve lui-même de plus en plus exposé.

6. M. O'Brien estime que deux points mériteront une attention particulière pendant le débat. Premièrement, l'Organisation des Nations Unies (ONU) doit coopérer plus étroitement avec les différents acteurs du développement que sont les organisations non gouvernementales, la société civile, les communautés d'expatriés et le secteur privé, de manière à créer des complémentarités et des synergies. Des plans pluriannuels de gestion des crises, élaborés conjointement avec les gouvernements, les acteurs humanitaires et les partenaires de développement, permettraient de s'attaquer aux causes profondes de crises chroniques et de répondre aux besoins immédiats. Ces plans devraient en outre prévoir la fin de la phase d'urgence et le retrait progressif de l'ONU. Deuxièmement, les populations civiles sont de plus en plus souvent les victimes directes des conflits armés, ce qui remet en cause l'autorité et la crédibilité de l'Organisation. Il est primordial de veiller au respect du droit international humanitaire, de rappeler leurs obligations aux pays et de faire en sorte qu'ils protègent leurs populations civiles et apportent une assistance aux plus vulnérables.

7. M. O'Brien indique que la préparation du Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra à Istanbul en mai 2016, est en bonne voie. Ce sommet multipartite sera l'occasion de raviver les principes de l'action humanitaire.

#### *Débat général*

8. **M<sup>me</sup> Notutela** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme son attachement aux principes directeurs de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, notamment aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité ainsi qu'au respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Elle souligne que, du fait de leur manque de moyens, les pays en développement encourent des risques beaucoup plus élevés de crise humanitaire et met en exergue le cas des petits États insulaires, particulièrement exposés aux effets des changements climatiques. Elle salue l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), mais appelle à une plus grande coopération internationale, en amont et en aval. L'aide humanitaire ne doit pas être pensée de manière isolée, mais être une composante du droit au développement.

9. **M. Jansons** (Observateur de la Lettonie), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États Membres ainsi que de la Turquie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel), de l'Ukraine, de la République de Moldova, de la Géorgie et de la Norvège, dit que l'Union européenne, qui est déterminée à sauver des vies et à soulager les souffrances humaines, a récemment été confrontée à une arrivée massive de personnes déplacées. L'Union européenne estime que pour réduire l'écart entre les besoins croissants en matière d'aide humanitaire et les ressources disponibles, il faut prendre des mesures d'ordre politique en sus des mesures d'aide humanitaire. À cet égard, elle salue la mise en place du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement humanitaire et attend avec intérêt ses recommandations. La communauté internationale a le devoir d'allouer davantage de ressources à l'action

humanitaire. Il faudrait en outre renforcer le rôle joué par le secteur privé et les autres acteurs de la société civile en termes de financement, trouver des solutions nouvelles pour aider les populations victimes de crises prolongées ou récurrentes et établir des partenariats avec les acteurs du développement pour renforcer la résilience des populations face aux catastrophes. De la même manière, il importe de garantir une meilleure prévisibilité des fonds alloués à l'aide humanitaire, les cycles de financement à court terme ne permettant pas de planifier les interventions de manière satisfaisante.

10. **M. Rugema** (Observateur du Rwanda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'Afrique continue d'être le théâtre d'un grand nombre de crises humanitaires de longue durée. Les nombreuses situations de crise prolongées ont mis à rude épreuve les capacités d'intervention humanitaire, d'où un manque de ressources financières susceptible de gravement compromettre le bien-être des communautés touchées, des personnes déplacées et des réfugiés. M. Rugema estime que la coordination humanitaire ne devrait pas se limiter à la collaboration entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales humanitaires; elle devrait également inclure la coordination entre les États, l'ONU et les organisations internationales dans toutes les situations d'urgence. Il considère en outre que les autorités nationales et les communautés touchées devraient jouer un rôle prépondérant dans la coordination de l'aide humanitaire. Il serait bon que la communauté internationale saisisse l'occasion que constituera le Sommet humanitaire mondial de 2016 pour étudier la manière dont il est possible d'articuler l'aide humanitaire et l'aide au développement.

11. **M. Isbister** (Australie) dit que les crises actuelles sont de plus en plus souvent caractérisées par une extrême violence et par une grande vulnérabilité des populations, en particulier des femmes et des enfants. La communauté internationale doit envisager de mettre en place de nouveaux mécanismes et d'adopter de nouvelles approches afin d'accroître les ressources allouées à l'aide humanitaire et de renforcer les compétences dans ce domaine. Elle doit également étudier la manière dont les organisations humanitaires peuvent continuer de s'inspirer des pratiques du secteur privé pour renforcer l'efficacité de leur action et promouvoir l'innovation. L'Australie salue la mise en place par le Secrétaire général du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement humanitaire. Toutefois, la communauté internationale ne doit pas se limiter à l'aide humanitaire, mais prendre des mesures de fond pour faire face aux crises, qui trouvent souvent leur origine dans des facteurs géopolitiques. Elle devrait axer ses efforts tant sur l'action humanitaire que sur les mesures politiques et l'aide au développement. Enfin, l'Australie est vivement préoccupée par les violations du droit international humanitaire commises par certaines parties à des conflits armés et fait observer que ces violations perdureront tant que les coupables n'auront pas à répondre de leurs actes.

12. **M. Bokhari** (Pakistan) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Pakistan est coutumier des catastrophes naturelles qui entraînent des déplacements de population, des crises humanitaires et des pertes économiques. Fort de son expérience dans le domaine de l'action humanitaire, il a mis en place l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, chargée d'étudier les moyens de faire face aux catastrophes, sur le plan tant national qu'international. Il encourage les organismes des Nations Unies et les acteurs humanitaires à s'employer à trouver des solutions à long terme pour les réfugiés, ce qui passera nécessairement par la promotion et l'adoption de politiques visant à améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine des populations déplacées.

13. **M. Serra** (Italie) dit que son pays s'associe à la déclaration de l'Union européenne. La communauté internationale doit s'interroger sur l'efficacité des

mesures qu'elle a prises pour rendre l'aide humanitaire plus efficace. Depuis le début de l'année 2015, le Gouvernement italien a affecté 394 millions d'euros à des initiatives humanitaires et à l'aide au développement.

14. **M. Bessler** (Suisse) dit qu'il faut situer les populations touchées et leurs besoins au cœur de l'action humanitaire et assurer la complémentarité des efforts déployés par les acteurs locaux, nationaux et internationaux. En ce qui concerne la protection des populations, il est nécessaire de veiller à ce que les organisations humanitaires puissent dialoguer avec toutes les parties à un conflit et d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Enfin, la Suisse se réjouit d'accueillir la Consultation globale du Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra en octobre 2015 à Genève.

15. **M<sup>me</sup> Godin** (Observatrice du Canada) dit que son pays est tout particulièrement préoccupé par l'attitude des gouvernements et acteurs non étatiques qui ne respectent pas les obligations qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire. Pour faire face aux besoins mondiaux actuels en matière d'aide humanitaire, la communauté internationale doit se conformer aux principes consacrés par le droit international humanitaire, élargir le cercle des donateurs, adopter une approche inclusive dans toutes ses interventions, promouvoir la réduction des risques à tous les niveaux, renforcer la résilience des populations et les capacités des gouvernements et continuer de promouvoir la protection des populations civiles. Enfin, le Gouvernement canadien condamne les attaques perpétrées à l'encontre de civils et rappelle que toutes les parties à un conflit armé se doivent de laisser les travailleurs humanitaires accéder librement et dans de bonnes conditions de sécurité aux zones touchées.

16. **M. Lomonaco** (Observateur du Mexique) dit que pour mettre en place un système de coordination satisfaisant, la communauté internationale doit analyser les progrès faits et les difficultés rencontrées dans le cadre de l'action humanitaire. Il faut notamment faire connaître et respecter les principes humanitaires fondamentaux, établir des partenariats entre acteurs publics et privés, prendre des initiatives novatrices conjuguant secours humanitaires et aide au développement, mettre l'accent sur la prévention afin de réduire le nombre de victimes et de promouvoir le développement, veiller à exploiter au mieux les ressources financières et respecter les principes d'efficacité et de transparence dans le cadre de l'action humanitaire.

17. **M. Wang Dazhong** (Chine) dit qu'il faut prendre garde à ne pas militariser l'aide humanitaire, qui doit être apportée conformément à la législation des pays bénéficiaires. Il convient de lutter contre les causes profondes des crises, qui ont souvent pour effet à long terme de maintenir les pays touchés dans la pauvreté. La communauté internationale doit respecter les choix des pays bénéficiaires et leur fournir une aide ciblée en fonction de leurs besoins afin d'assurer leur stabilité à long terme et de renforcer leur résilience et leurs capacités. Il faut notamment procéder à des transferts de technologies et de connaissances pour aider ces pays à développer leurs infrastructures et leurs capacités en matière de gestion des risques. Il importe en outre d'établir une meilleure coordination de l'action humanitaire aux niveaux régional, national et international. Le représentant espère que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires améliorera sa transparence et mettra la dernière main à son programme de travail avec la participation des États Membres. En ce qui concerne l'aide aux pays touchés par le virus Ebola, la Chine serait tout à fait disposée à accroître sa contribution au Fonds commun de lutte contre le virus Ebola. Elle serait également favorable à la mise en place d'un centre de contrôle des maladies.

18. **M<sup>me</sup> Kaji** (Japon), évoquant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe adopté à l'issue de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, dit que son pays propose de proclamer le 5 novembre Journée mondiale du tsunami, journée qui viserait à sensibiliser à des questions telles que l'importance de l'alerte précoce. La réduction des risques de

catastrophe, le rôle des femmes et l'innovation technologique sont quelques-unes des questions que le Japon espère voir traitées au Sommet humanitaire mondial de 2016 à Istanbul.

19. **M. Henczel** (Observateur de la Pologne) indique que son pays s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Lettonie au nom de l'Union européenne. Les crises humanitaires ne cessent de se multiplier et de gagner en ampleur, mais les moyens financiers manquent pour y faire face car les donateurs traditionnels sont exsangues. Il faut donc procéder à des changements structurels, intensifier les efforts de collecte de fonds auprès du secteur privé et mobiliser de nouveaux donateurs. La protection doit être l'une des pierres angulaires de l'action humanitaire, ce qui exige de la communauté internationale qu'elle insiste auprès de toutes les parties à un conflit sur la responsabilité qui leur incombe de respecter l'ensemble des cadres juridiques de base, notamment le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

20. **M. Nyman** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays partage les préoccupations qu'exprime le Secrétaire général dans son rapport face aux besoins constants et élevés en secours et à l'incapacité collective de la communauté internationale de répondre efficacement à tous ces besoins. Sur la question du renforcement des capacités du personnel humanitaire, il souscrit fermement à l'acheminement en temps utile des ressources humaines et matérielles et encouragent l'ONU à recruter et à déployer rapidement des travailleurs humanitaires qualifiés et expérimentés. Prenant très au sérieux l'effet négatif que peuvent avoir les mesures antiterroristes sur l'action humanitaire, les États-Unis d'Amérique s'attachent à dialoguer avec la société civile pour comprendre ses inquiétudes. Ils restent gravement préoccupés par certains paragraphes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie.

21. **M<sup>me</sup> Gebremeldhin** (Finlande) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Lettonie au nom de l'Union européenne. Elle accueille avec satisfaction les recommandations que formule le Secrétaire général dans son rapport, en particulier celles tendant à promouvoir un plus grand respect des principes humanitaires et à faire respecter l'obligation de protéger le personnel humanitaire et le personnel soignant. Il faut améliorer la protection et l'assistance apportées aux déplacés, et la question de la violence à l'égard des femmes et des filles en temps de conflit doit faire l'objet d'une attention particulière. L'accent doit être mis sur la résilience et le renforcement des capacités d'intervention au niveau local.

22. **M. Auajjar** (Observateur du Maroc) dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique. Il condamne fermement les actes d'agression dont fait l'objet le personnel humanitaire et les obstacles qui l'empêchent d'accomplir sa mission. Il dénonce également l'instrumentalisation à des fins politiques des souffrances des populations vulnérables, en particulier celles des femmes et des enfants. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'efficacité de l'aide humanitaire demeure largement tributaire de la possibilité d'accéder aux populations pour pouvoir notamment évaluer leurs besoins. La responsabilité d'empêcher que l'aide humanitaire ne soit détournée avant même de parvenir à ceux qui en ont besoin incombe au premier chef aux pays bénéficiaires et aux acteurs humanitaires. Au Sommet humanitaire mondial de 2016 à Istanbul, il conviendra de se concentrer sur les questions purement humanitaires et de se garder de toute ingérence dans les affaires politiques des États.

23. **M. Reaich** (Observateur de la Nouvelle-Zélande), faisant observer que le Pacifique est la région du monde qui présente le risque le plus élevé de subir des catastrophes naturelles, auxquelles l'Europe et l'Afrique sont respectivement vingt et une et quatre fois moins exposées, se félicite de l'attention prêtée dans le rapport du

Secrétaire général à la gestion des risques de catastrophe et à la réduction des vulnérabilités. Dans les efforts déployés pour répondre aux besoins des personnes touchées par les crises qui frappent des pays tels que la Syrie, l'Iraq, le Soudan du Sud, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, ainsi que le Nigéria et ses voisins en raison de la progression de Boko Haram, il juge nécessaire non seulement de respecter les principes de l'humanité, de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance, mais aussi de faire en sorte que les travailleurs humanitaires aient accès sans retard indu à ceux qui ont besoin de leur aide et soient protégés dans l'accomplissement de leur mission, conformément aux principes fondamentaux du droit international humanitaire.

24. **M. Choi Seokyoung** (République de Corée) dit qu'il convient de mettre en place une architecture de financement de l'action humanitaire qui soit efficace et, donc, de veiller notamment à affecter les moyens disponibles en priorité aux besoins les plus urgents. Il faudra mettre à profit les grandes conférences autres que le Sommet humanitaire mondial, telles que le Sommet spécial sur le développement durable de septembre 2015 et la Conférence sur les changements climatiques de décembre 2015 à Paris, pour s'attaquer aux problèmes mondiaux qui se posent à la fois dans le domaine du développement et dans celui de l'action humanitaire.

25. **M. Seilenthal** (Estonie) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Lettonie au nom de l'Union européenne. Estimant que les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient condamner de manière plus systématique et uniforme les violations du droit international humanitaire, il appuie fermement les initiatives actuellement mises en œuvre pour trouver des moyens de renforcer le respect du droit international humanitaire et espère que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Sommet humanitaire mondial permettront de réaffirmer la responsabilité qui incombe aussi bien aux acteurs étatiques qu'aux acteurs non étatiques de s'y conformer.

26. **M. Khelif** (Observateur de l'Algérie) dit que son pays adhère à la déclaration prononcée par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il fait sien l'appel du Secrétaire général tendant à ce que les acteurs humanitaires et les acteurs du développement coordonnent davantage leurs activités pour permettre le passage sans heurt des secours au relèvement, à la reconstruction et au développement. L'aide humanitaire devrait être apportée avec le consentement et, en principe, à la demande des États bénéficiaires, dans le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur unité nationale.

27. **M. Çarıkçı** (Observateur de la Turquie) indique que son pays accueille sur son territoire plus de 1,8 million de réfugiés syriens et a mobilisé l'ensemble de ses moyens pour répondre à leurs besoins humanitaires. La Turquie mène aussi une action humanitaire en Iraq, où elle a installé des camps pour les déplacés et fournit également une aide humanitaire en nature en collaboration avec les autorités locales et nationales.

28. **M<sup>me</sup> Reiffenstael** (Allemagne) dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Lettonie au nom de l'Union européenne. Il est indispensable de comprendre le rôle que peuvent jouer les acteurs et partenaires humanitaires locaux et les populations touchées.

29. **M<sup>me</sup> Clifford** (Suède) dit que son pays souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de la Lettonie au nom de l'Union européenne. La Suède contribue au Fonds central pour les interventions d'urgence et encourage à faire de même. Elle est honorée de siéger au sein du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement humanitaire qu'a nommé le Secrétaire général.

*La séance est levée à 18 heures.*